

Ministère  
de l'Intérieur.

Paris, le 10 Janvier 1849.

241

Direction

DES

Beaux-Arts.

1<sup>er</sup> Bureau

BEAUX-ARTS.

Département  
de la Vienne

École Française  
à Rome.

Approbation du  
bordereau des recettes et  
dépenses de cet établissement  
pendant les mois d'octobre  
et de novembre 1848.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu  
avec la lettre que vous m'avez fait l'honneur de  
m'écrire le 14 Octobre dernier, le bordereau  
récapitulatif des recettes et dépenses de l'École Française  
à Rome, pendant les mois d'Octobre et de Novembre  
1848, présentant :

|                      |                     |
|----------------------|---------------------|
| En recettes          | 20,000 <sup>f</sup> |
| En dépenses          | 20,498.             |
| Excédant de dépenses | 498. francs.        |

Ce compte a été examiné et l'exactitude  
en a été constatée je l'ai en conséquence revêtu de  
mon approbation.

Je vous renvoie, ci-joint, comme irrégulier  
la quittance N° 1 jointe au dit compte.

Cette pièce, comprenant les traitements,  
indemnité de table, entretien de voiture, frais de  
bureau du Directeur de l'École, doit s'élever, non  
à la somme de 2,177<sup>f</sup> 16<sup>c</sup>, mais à celle de 2,277<sup>f</sup> 16<sup>c</sup>.  
conformément aux détails ci-après, extraits de  
votre bordereau, à savoir :

|                 |                   |
|-----------------|-------------------|
| Traitement      | 1000 <sup>f</sup> |
| Cable           | 748               |
| Voiture         | 489 - 60          |
| Frais de bureau | 40 -              |
| Somme égale     | 2277 - 60         |

Je vous prie,

M. le Directeur de l'Académie de France à Rome.

Monsieur le Directeur, de vouloir bien  
rectifier cette erreur et m'adresser le plus tôt possible  
une autre quittance de cette dernière somme.

Recevez, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma parfaite considération.  
Le Ministre de l'Intérieur

*L. Fautou*

Ministère  
de l'Intérieur.

Direction

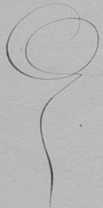
DES  
Beaux-Arts.

1<sup>er</sup> Bureau

BEAUX-ARTS.

Département

École Française  
à Rome



Paris, le 27. Mars 1849

193

Monsieur le Directeur, la Cour des  
Comptes, en statuant sur le compte, rendu par le  
Payeur Central du Trésor Public, pour l'année 1847,  
a fait l'observation, ci-après, en ce qui concerne le  
service de la Direction des Beaux-Arts:

« Irégularité de pièces justificatives des Dépenses de l'École  
de Rome, (Chap. II. Etablissement des Beaux-Arts)

« Il y a lieu d'appeler l'attention de l'autorité supérieure sur  
l'observation présentée dans le même référendum, en ce qui concerne le service de  
l'École de Rome et notamment, le défaut de traduction des pièces justificatives des  
Dépenses rédigées en langue Italienne, le défaut d'indication, en quantité et en  
deniers sur les mémoires de travaux de fournitures des diverses parties du service au  
quel ils se rapportent; enfin le défaut de renseignements sur le rapport des poids  
et mesures indiqués dans les mémoires avec ceux qui sont en usage en France.

Les faits qui ont donné lieu à cette observation se sont produits  
en 1847 et paraissent motiver des Instructions ministérielles dans le but de faire  
régulariser, à l'avenir, les pièces justificatives des Dépenses de l'École de Rome.

Déjà, Monsieur le Directeur, et par  
lettre du 24. Mars 1847, un de mes prédécesseurs avait  
appelé votre attention sur des observations de même nature.  
Les réponses que vous fîtes alors ont été transmises au  
Payeur Central du Trésor. Mais il paraît qu'elles  
n'ont pas complètement satisfait la Cour des Comptes,  
puis qu'elle vient de renouveler ses Tronctions sur ce point.

M. le Directeur de l'Académie de France à Rome

Je vous prie en conséquence, Monsieur le  
Directeur, de donner à l'Agent Comptable sous vos  
ordres, les instructions les plus précises pour que les faits  
signalés par la Cour des Comptes ne se renouvelent pas  
et, en attendant de me mettre promptement à même de  
répondre à l'observation ci-dessus.

Agréé, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Léon Faucher

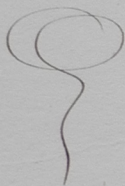
Ministère  
de l'Intérieur.

Direction

DES  
Beaux-Arts.

1<sup>er</sup> Bureau  
BEAUX-ARTS.

Département  
École Française  
à Rome.



Paris, le 27<sup>e</sup> mai 1849.

Monsieur le Directeur, vous m'avez fait l'honneur de me transmettre une lettre de M. Godde, ancien pensionnaire sculpteur de l'École Française à Rome, par laquelle il sollicite la faveur d'expédier, pour Paris, aux frais de son Département, un groupe en marbre représentant: l'Amour et Psyche, travail de dernière année de son Pensionnat.

D'après le compte favorable que vous me rendez de ce travail, je vous autorise, conformément aux précédents, à le comprendre dans l'envoi des ouvrages des élèves de l'École, qui aura lieu cette année.

Aguez, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération très distinguée

Le Ministre de l'Intérieur.

Henri Roussin

M. Otaux, Directeur de l'École Française à Rome

Ministère  
de l'Intérieur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

3<sup>e</sup> Division.

Paris, le 12 mai 1849.

1<sup>er</sup> Bureau.

École Française  
à Rome.

Approbation du  
Budget des dépenses  
pour l'exercice 1849.

Monsieur le Directeur, j'ai reçu avec la  
lettre que vous m'avez fait l'honneur de  
m'écrire le 24 novembre 1848, le projet de  
Budget des dépenses de l'École Française à Rome  
pour l'exercice 1849, s'élevant à la somme de  
105,967<sup>50</sup>.

Après examen de ce Budget, je l'ai arrêté  
conformément à vos propositions à la dite somme  
de cent cinq mille neuf cent soixante  
sept francs deux centimes.

Je vous transmets, ci-joint, une  
expédition, revêtue de mon approbation.

Agreez, Monsieur le Directeur,  
l'assurance de ma considération très distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Lib. Faucher

M<sup>r</sup> le Directeur de l'École Française à Rome.

Ministère  
de l'Intérieur.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Paris, le 12. Mai 1849.

Division.  
des Beaux-arts  
N° Bureau.

École Française  
à Rouen.

Monsieur le Directeur, Une retenue de  
trois cents francs a été opérée en 1845,  
Conformément aux règlements, sur la pension  
allouée à Mr. Renaud de Vilbœck, comme  
élève compositeur de l'École Française à  
Rouen.

Mr. de Vilbœck ayant cepè de  
toucher la pension & rempli ses obligations  
académiques, ainsi qu'il résulte d'une  
attestation délivrée par l'Académie de Beaux-arts,  
ce même Pensionnaire a droit à la  
restitution de la dite retenue, aux termes  
du 2<sup>ème</sup> alinea de l'art. 9. du nouveau  
règlement.

Je vous prie en conséquence de vouloir  
bien lui faire rembourser à Paris, cette somme  
de 300 francs, le plus promptement possible.

Agreez, Monsieur le Directeur, l'assurance  
de ma considération distinguée.

Le Ministre de l'Intérieur.

Le Ministre

Mr. Alaux, Directeur de l'École Française, à Rouen.